

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23 juillet 2020

UNE NOUVELLE GARE DU NORD POUR PARIS ET LA FRANCE CHRONOLOGIE ET AMBITIONS DU PROJET DE RENOVATION

La Gare du Nord est fréquentée par 700 000 visiteurs quotidiens. Les prochaines années verront sa fréquentation croître pour atteindre 900 000 utilisateurs en 2030. Le permis de construire délivré pour le projet de transformation de la gare le 6 juillet 2020 par la Préfecture de la région Ile-de-France est l'aboutissement d'un processus rigoureux et d'une large concertation, incluant la ville de Paris, démarrés en 2017.

Retour sur les trois années d'élaboration de ce projet exemplaire pour la mobilité durable, pour l'environnement, pour l'attractivité de Paris et pour le développement du quartier de la gare du Nord.

2017-2020 : LES DATES-CLÉ DU PROJET

Le projet autorisé le 6 juillet 2020 a été déclaré d'intérêt général au terme d'un processus démocratique et en respectant toutes les obligations légales qui s'imposaient :

- **février 2017** : loi sur le Grand Paris.
La loi autorise expressément SNCF Gares & Connexions à procéder à la rénovation de la Gare du Nord en faisant appel à un investisseur privé. Il est spécifié qu'il n'y aura pas de mobilisation d'argent public et que cet investisseur privé supportera seul le financement et les risques de l'opération qui mobilise des investissements à hauteur de 600 millions d'euros.
- **Mai 2017 - Février 2019** : Lancement et déroulement d'un appel d'offres public européen. Au terme de cette procédure concurrentielle, qui est aujourd'hui définitive car elle n'a pas été contestée, SNCF Gares & Connexions a désigné Ceetrus comme co-investisseur pour créer la SA Gare du Nord 2024.
- **Juin - Juillet 2017** : Déroulement de la première concertation publique, prévue par les dispositions applicables au projet.
- **9 juillet 2018** : Présentation à la presse du projet par SNCF, Ceetrus et la Ville de Paris.
- **24 octobre 2018 - 26 février 2019** : Ouverture de la procédure de droit d'initiative permettant de demander l'organisation d'une concertation préalable au titre du code de l'environnement par la commission nationale du débat publique.
- **Mars - Avril 2019** : Seconde concertation publique organisée volontairement par la SA Gare du Nord 2024.

- **Octobre 2019** : Avis favorable de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial.
- **Novembre 2019 à janvier 2020** : Déroulement de l'enquête publique, au terme de laquelle la Commission d'enquête publique a rendu un avis favorable au projet le 25 février 2020.
- **6 juillet 2020** : Délivrance du permis de construire par le Préfet de la Région d'Ile-de-France

Le dossier de permis de construire a donc reçu l'avis favorable de la commission d'enquête publique et des services instructeurs, des architectes des bâtiments de France, des responsables des monuments historiques mais aussi de la Préfecture de police de Paris.

UNE METHODE CONCERTEE AVEC LES PARTIES PRENANTES, DONT LA VILLE DE PARIS

Dès le lancement du projet en mai 2017, un comité de coordination partenarial a été mis en place, réunissant l'Etat, la Ville de Paris, la Mairie du 10ème arrondissement, Ile de France Mobilités et la RATP. Il a donc permis d'associer étroitement l'ensemble des acteurs à chacune des étapes du projet.

La Ville de Paris, à l'instar des participants au comité partenarial a été consultée dans la définition du programme. Pendant la phase d'analyse des projets, plus de 200 réunions ont été organisées avec l'ensemble des services de la Ville. Elles ont abouti à plusieurs accords structurants.

- Un Projet Urbain Partenarial conclu le 9 mai 2019 entre la Ville de Paris et la SA Gare du Nord 2024 porte sur l'amélioration des espaces publics dans le quartier de la Gare du Nord et l'amélioration de la desserte de la gare. La SA Gare du Nord 2024 s'est engagée à financer à hauteur de 6.509.375 euros TTC (soit 75 % du coût total estimé des travaux, soit 8,7 millions d'euros) les équipements publics autour de la gare du Nord.
- Un protocole signé en juillet 2019 entre la Ville de Paris, la SA Gare du NORD 2024 et SNCF Gares & Connexions acte des accords stratégiques sur la solidarité, l'intermodalité (notamment la création de 2.000 places de stationnement pour vélos en plus du nombre équivalent de places créées directement par la Ville de Paris), la qualité de la programmation commerciale et culturelle, les dimensions du bâtiment ou encore sur les apports et innovations écologiques de la future Gare du Nord.

La SA Gare du NORD 2024 a également pris l'engagement de mettre en place des modalités de concertation avec la mairie de Paris et la mairie du 10ème arrondissement et d'information transparente et régulière des riverains sur les avancées du projet.

Dans une lettre transmise à SNCF Gares & Connexions **le 7 mai 2020**, la Ville de Paris a formulé le souhait de travailler autour des 5 chantiers suivants : 1/ « *un calendrier phasé selon les priorités et contractualisé entre les parties prenantes* » ; 2/ « *l'abandon de la séparation des flux d'entrée et de sortie* » ; 3/ « *la dédensification du projet* » ; 4/ « *une plus grande ouverture sur le quartier* » ; 5/ « *l'amélioration de l'intermodalité* ».

De nombreuses réunions organisées en mai et juin 2020 regroupant les services de la Ville de Paris, Ceetrus et SNCF Gares & Connexions ont débouché sur des propositions d'évolution saluées par l'ensemble des parties prenantes du projet lors d'une réunion tenue sous l'égide du Préfet de la Région d'Ile-de-France **le 23 juin 2020** en présence des représentants de la Ville de Paris, de la mairie du 10ème arrondissement, de Ceetrus, de la SA Gare du Nord 2024 et de SNCF Gares & Connexions. La Ville de Paris n'a toutefois pas signé le protocole qui actait l'accord des parties.

SNCF Gares & Connexions et la SA Gare du Nord 2024 souhaitent poursuivre le dialogue avec la Ville de Paris pour aboutir à un nouvel accord acceptable par toutes les parties.

A l'issue de ce processus, le Préfet de la Région d'Ile-de-France, fort de la parfaite régularité du dossier et de son instruction, a délivré le permis de construire **le 6 juillet 2020**.

LES POINTS FORTS DU PROJET DE RÉNOVATION

D'après les enquêtes clients menées par SNCF Gares & Connexions, les voyageurs comme les riverains font face à de sérieuses difficultés aussi bien à l'intérieur (inconfort de l'attente, manque de lisibilité des espaces) qu'à l'extérieur de la gare (insécurité, malpropreté, multiplication des trafics illicites).

Le projet a pour objectif de placer la gare du Nord au niveau des autres grandes gares européennes, tant en termes d'équipements, d'accessibilité, d'intermodalité que de capacité. Et, ce avec une perspective d'une entrée en service pour les Jeux Olympiques de 2024.

- La modernisation de l'infrastructure ferroviaire :

La Gare du Nord est une infrastructure vitale pour Paris, l'Île-de-France, les Hauts de France et le Nord de l'Europe. Rénovée en 2001 pour accueillir 500 000 visiteurs, elle se trouve être largement saturée aujourd'hui avec plus de 700 000 personnes la fréquentant chaque jour. Les estimations montrent que la fréquentation de la gare du Nord devrait progresser pour atteindre près de 900 000 personnes par jour en 2030 (en raison de l'augmentation annuelle de fréquentation des RER B et D, des reports attendus suite au prolongement du RER E vers l'Ouest, ainsi que de l'augmentation continue des déplacements par TGV, Eurostar et Thalys).

Le projet va améliorer les liaisons entre la gare de surface TRANSILIEN et la gare souterraine banlieue. Il est vital pour le développement du transport ferroviaire en Ile-de-France comme vers l'Europe du Nord.

- Le renforcement de l'intermodalité :

Le projet renforce la place accordée vélo (+ 2.000 places en plus de celles que la Ville de Paris s'est engagée à créer).

- Un modèle de développement durable :

Le Projet entend s'affirmer comme un modèle de développement durable, ancré dans le souhait de relance verte des Français. Il a ainsi été conçu pour limiter au maximum son impact sur l'environnement et mettre en œuvre une démarche développement durable ambitieuse tout au long de sa vie.

La SA Gare du Nord 2024 ambitionne une **construction bas carbone**, qui se traduira notamment par l'obtention de 4 certifications parmi les plus exigeantes : BREEAM Outstanding, Well Gold, Label Energie Carbone (E+C-) niveau E3C1 et Biodiversity.

Afin de **réduire la consommation en ressources et en énergies**, le projet aura recours à des panneaux photovoltaïques et à un nouveau système de récupération des eaux de pluie.

Une fois rénovée, la gare offrira aux habitants du quartier un **nouvel espace vert de 11.400 m² dont 6.000 m² accessibles à tous**. Ce parc paysager en toiture représentera un îlot de fraîcheur au sein de la Gare et du quartier. Il permettra de créer une zone perméable et favorisera le retour de la biodiversité avec plus de 10.000 m² de végétaux, dont 150 arbres nouvellement plantés.

- Une nouvelle vie dans la gare pour les voyageurs et les habitants du quartier

En 2018, lors de la présentation du projet, la Ville de Paris indiquait que la gare du Nord « sera plus accueillante, plus verte, plus sûre, et mieux intégrée à son quartier ».

A ce titre, la gare du Nord :

- améliorera l'accueil de tous les voyageurs, avec une priorité pour ceux atteints de handicaps, notamment grâce à la création de plus de 100 nouveaux ascenseurs et escalators ;
 - comprendra une offre de services et de commerces de proximité de qualité, complémentaires de ceux existants dans le quartier ; par ailleurs, l'organisation de la gare du Nord facilitera l'accès aux services essentiels comme un cabinet médical, La poste, ou à ceux correspondant aux nouveaux besoins des voyageurs, comme un atelier de réparation de vélo ou encore des vestiaires ;
 - comprendra des jeux pour les enfants, de terrains de sport et de tables de pique-nique, ainsi que des fontaines à eau ;
 - offrira une programmation culturelle de qualité.
- Un projet permettant la **création de 800 emplois** pendant la phase des travaux et de **plus de 2.000 emplois** dans la phase d'exploitation de la gare du Nord rénovée.

À PROPOS DE SNCF GARES & CONNEXIONS :

En charge de la gestion, de l'exploitation et du développement des 3 030 gares françaises, SNCF Gares & Connexions s'engage pour ses 10 millions de voyageurs et visiteurs quotidiens à constamment améliorer la qualité de l'exploitation, inventer de nouveaux services et moderniser le patrimoine.

Depuis le 1er janvier 2020, SNCF Gares & Connexions est une société anonyme à capitaux publics, filiale de SNCF Réseau. Avec ses filiales AREP, SNCF Retail & Connexions et SNCF Hubs & Connexions, SNCF Gares & Connexions a su développer des savoir-faire spécifiques au service de la vitalité urbaine. Sa mission est de faire de toutes les gares le premier atout des villes et des territoires, au service de tous ses clients.

CONTACT PRESSE

Gaëlle le Fischer
Gaëlle.le-fischer@sncf.fr
06 17 50 92 53
www.gares-sncf.com/fr
 [@ConnectGares](https://twitter.com/ConnectGares)